

Compte rendu de la réunion du conseil syndical du jeudi 5 avril 2018

Ordre du jour :

- Affectation du résultat
- Vote du Budget Primitif
- Avenant financier à la convention d'objectif avec l'office de tourisme Pareloup-Lévézou
- Culture : « Les échappées de la Maison du Peuple » : signature de conventions avec la Ville de Millau saison 2018 – 2019
- Culture : « Les troubadours chantent l'art roman » signature d'une convention 2018

Etaient présents :

Pour la communauté de communes Pays de Salars :

Titulaires

- Bernard ANDRIEU
- Serge GELY
- Daniel JULIEN
- Christel SIGAUD-LAURY
- Joël VIDAL
- Yves REGOURD

Pour la communauté de communes Lévézou-Pareloup :

Titulaires :

- Jean-Pierre DRULHE
- Gilles BOUNHOL

Suppléants :

- Béatrice GRECK-VIALARET
- Yves MONTEILLET



-Jean-Louis GRIMAL

Valérie FERRIEU

- Maurice COMBETTES

-Hubert CAPOULADE

-Arnaud VIALA

-Francis BERTRAND

-Marcel BOUDES

-Hubert SEITER délégué titulaire empêché a demandé à Valérie FERRIEU déléguée suppléante de prendre part au vote à sa place.

-Patrick CONTASTIN délégué titulaire empêché a demandé à Béatrice VIALARET déléguée suppléante de prendre part au vote

La Présidente ouvre la séance et propose de débiter l'ordre du jour.

Elle demande au conseil s'il l'autorise à rajouter un point à l'ordre du jour à savoir la détermination des tarifs 2018, le conseil est favorable.

Excusés

Laurent de VEDELLY

Maxime MIGNONAC

Jacques GARDE

Hervé COSTES

-Affectation de résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 328 100.50 et un besoin de financement à 20 297.50 comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2017 : +57 160.54

Résultat antérieur : +270 939 .96

Résultat à affecter + 328 100.50

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2017 : -309 285.04



Résultat antérieur (solde reporté 2016) : +83 791.51

Résultat avec solde reporté : -225 493.53

Reste à réaliser (RAR)

Dépenses 31 216.97

Recettes 32 413.00

Résultat RAR 5 196.03

Résultat avec RAR -220 297.50

Besoin de financement : 220 297.50

La Présidente propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2017 comme suit :

Report au compte 002 recettes de fonctionnement : 107 803.00

Report au compte 1068 recettes d'investissement : 220 297.50

Cette délibération est votée à l'unanimité.

-Vote du Budget Primitif 2018

La Présidente, Christel SIGAUD-LAURY, donne lecture et propose des dépenses et des recettes prévues en 2018

Elle soumet, par chapitre, au vote du conseil un projet de budget établi ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 615 661.43 euros

Recettes : 615 661.43 euros

Section d'Investissement :



Dépenses : 537 687.92 euros

Recettes : 537 687.92 euros

Cette délibération est votée à l'unanimité.

-Avenant financier à la convention d'objectif avec l'office de tourisme Pareloup-Lévézou

L'Office de tourisme de PARELOUP LEVEZOU est l'animateur du territoire du Syndicat en matière touristique. Il assure à cet effet des missions de :

- coordination (accueil et information des touristes et de la population locale), promotion touristique du territoire, *accompagnement des différents prestataires du développement touristique local à la mise en marché et à la qualification de l'offre, organisation de manifestations,*
- représentation au sein des différentes institutions ou organismes de tourisme,
- de consultation sur des projets de services et d'équipements touchant à l'économie du territoire,

Compte tenu de l'intérêt général que présentent les actions menées par l'Office au regard des objectifs poursuivis par la Collectivité dans le domaine de l'accueil, de la promotion et du développement touristique de son territoire, une convention d'objectif a été signée avec l'Office de Tourisme Pareloup-Lévézou conformément à la délibération du 8 février 2018 n°08022018-02.

Cette dernière a pour objet de préciser le cadre général fixant les conditions dans lesquelles la Collectivité apporte son concours financier aux missions d'intérêt général réalisées par l'office dans le domaine de l'accueil, de la promotion et du développement touristique du territoire de la collectivité, les modalités d'utilisation des fonds octroyés et les conditions dans lesquelles la collectivité exercera son contrôle sur leur utilisation.

La convention d'objectifs, qui a fait l'objet d'une délibération le 8 février 2018, précise que le montant de la subvention est de 100 000 euros à la signature de la convention elle précise également qu'un avenant financier permettra d'octroyer une majoration de cette dernière après le vote du budget.

Il est proposé de fixer le montant de la subvention totale pour l'exercice 2018 à la somme de 250 000 €. Soit un avenant financier à la convention d'objectif de 150 000 euros

Cette délibération est votée à l'unanimité.



-Culture : « Les échappées de la Maison du Peuple » : signature de conventions avec la Ville de Millau saison 2018 – 2019

Il est rappelé à l'Assemblée qu'un partenariat existe depuis 2015 entre le Syndicat mixte du Lévézou et le Théâtre de la Maison du Peuple à Millau. Le territoire du Lévézou accueille 3 à 4 spectacles, dans le cadre des Echappées de la Maison du Peuple », programmation qui répond à la mission de décentralisation de ce théâtre, accompagnée par la Région et le Département.

La Présidente rappelle que ces soirées sont très appréciées du public et des municipalités qui les accueillent, elles entrent parfaitement dans la programmation culturelle portée par le Syndicat mixte du Lévézou, intitulée « Les rendez-vous artistiques du Lévézou ». Elle ajoute que le territoire bénéficie alors de l'expertise artistique et de la mise à disposition des personnels techniques du théâtre.

La Présidente propose que le partenariat soit reconduit cette année à travers de nouveaux spectacles, programmés pour la Saison 2018/2019. Une convention définira, pour chaque accueil de spectacle, les obligations incombant à chacun des partenaires, Théâtre de la Maison du Peuple, commune d'accueil et Syndicat mixte du Lévézou. Le Syndicat mixte portera la moitié de la part financière revenant à la commune d'accueil.

La Présidente demande à ce que le Conseil syndical l'autorise à signer chacune de ces conventions, qui énumèrent les conditions et engagements de mise en place des trois dates de spectacle.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

-Culture : « Les troubadours chantent l'art roman » signature d'une convention 2018

Il est rappelé que la mission culturelle comporte une part de valorisation du patrimoine par l'animation de sites identifiés, en partenariat avec les associations locales de sauvegarde de ces patrimoines.

L'association Trob'Art Production propose, à l'échelle de la Région Occitanie, le festival « Les Troubadours chantent l'art roman », qui œuvre à la valorisation du patrimoine roman par l'organisation de concerts.

La Présidente propose que le Syndicat Mixte du Lévézou soit partenaire de ce festival en accueillant deux concerts, sur les communes de Pont de Salars et de Comps la Grandville, respectivement dans les églises de St Georges de Camboulas et de St-Sauveur de Grandfuel.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

-Détermination des tarifs 2018

La Présidente rappelle à l'Assemblée que le Syndicat Mixte du Lévézou a créé deux régies de recettes pour régler les participations du public aux actions sportives et aux actions culturelles.

La Présidente propose à l'Assemblée les tarifs suivants pour 2018 :

Actions culturelles :

Spectacle en salle – Tarif plein	10 euros
Spectacle en salle – Tarif réduit	5 euros
Petites formes de spectacle	2 euros
Formation – Atelier – la journée	15 euros

Actions sportives :

Stages encadrés par l'ETAPS du Syndicat :
8 euros
Stages APPN encadrés par prestataires (Accrobranche, Escalade) 12 euros
Stages APPN encadrés par prestataires (Paintball, VTT) 20 euros
Sports Mécaniques
Karting 25 euros
Quad 15 euros

Cette délibération est votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.